



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 février 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire souligne les anniversaires de service de M^{me} Lily Picard (Cinq ans), Alex Gaudreau (Cinq ans), Francis Robert (Cinq ans), Alexandre Barabé (Cinq ans), Matthieu Choinière (Cinq ans), Sylvain Lapointe (Dix ans), Dominic Drouin (Dix ans), Patrick Thibodeau (Dix ans), Clermont Bouvier (Dix ans) et François Tringle (Quinze ans).

Première période de questions

Aucune des vingt-quatre personnes présentes ne s'exprime.

2025-053

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

30. Nouveaux secteurs scolaires.
31. Projet de piste multifonctionnelle au Sud de la route 104 - Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada - Demande de subvention.
32. Union des Municipalités du Québec - Caucus des Municipalités de centralité.
33. Comité consultatif culturel - Nomination.

Procès-verbaux

2025-054

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 janvier 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 20 janvier 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 20 janvier 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 20 janvier 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.



Réglementation

2025-055 ***Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025* afin de corriger une erreur de la Société protectrice des animaux des Cantons dans la transmission des frais de médaille et retirer les frais pour les certificats de taxe.

2025-056 ***Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

2025-057 ***Adoption du Règlement 458-78 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)***

Document : *Règlement 458-78 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 20 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 20 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-78 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Direction générale

2025-058

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Entente intermunicipale visant à fournir et exploiter un service municipal de transport collectif

Document : Projet d'entente de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet Laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à améliorer la mobilité des citoyens et à réduire l'empreinte environnementale des transports sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le présent projet vise la fourniture d'un service de transport en commun sur le territoire de Farnham, lequel sera assumé par un transporteur contractuellement lié à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'Entente intermunicipale visant à fournir et exploiter un service municipal de transport collectif à intervenir avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Greffe et affaires juridiques

M. Claude Benjamin se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2025-059

Vente d'une partie du lot 6 390 206 du cadastre du Québec - Rue Pierre-Lebeau

Document : Dossier de directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 14 janvier 2025.

CONSIDÉRANT que la partie du lot 6 309 206 du cadastre du Québec dont les requérants souhaitent acquérir n'est pas exploitée par la Ville de Farnham et qu'aucun projet n'est visé à cet endroit à court terme;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettrait au lot 4 354 789 du cadastre du Québec d'être plus uniforme et facilement construisible;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter de vendre à M^{me} Annie Dubé et M. Claude Benjamin une partie du lot 6 390 206 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 15,5 m², pour la somme de 129 \$/m², excluant les taxes, aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 30 avril 2025 et le paiement complet au même moment.



- La firme Denicourt Migué, arpenteurs-géomètres, soit mandatée afin de faire le lotissement de ce lot et que ces honoraires soient ajoutés au prix de vente.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- La partie de lot est vendue dans l'état où elle se trouve actuellement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

Finances

2025-060

Réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André et Saint-Alphonse - Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire - Entente

Document : Projet d'entente de Sa Majesté le Roi du Chef du Canada.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 2 094 994,40 \$ a été accordée;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente à intervenir avec Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par Transports Canada dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire pour les travaux de réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André et Saint-Alphonse.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2025-061

Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 janvier 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M^{me} Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour la Bibliothèque municipale Louise-Hall dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026.

QUE M^{me} Laguë soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2025-062

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 29 janvier 2025

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 29 janvier 2025.



Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 444 275,06 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 325 143,89 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 29 janvier 2025 soit approuvé.

2025-063

Réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André et Saint-Alphonse - Frais du Canadien Pacific Kansas City Ltd

Document : Estimé du Canadien Pacific Kansas City Ltd daté du 20 janvier 2025.

CONSIDÉRANT la problématique existante à l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse avec les voies ferrées des subdivisions Adirondack et Stanbridge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a déposé des demandes de subvention auprès de Transports Canada et du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour réaliser les travaux proposés dans un rapport daté de 2022 produit par la firme CIMA+;

CONSIDÉRANT que ces demandes couvrent respectivement 80 % et 20 % des coûts des travaux jusqu'à concurrence d'un montant maximal;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'approbation de Transports Canada en décembre 2023 pour une contribution maximale fixée à 2 094 994,40 \$;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec en mars 2024 pour une contribution maximale fixée à 455 533 \$;

CONSIDÉRANT les procédures exigées par le Canadien Pacific Kansas City Ltd pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés en 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter de déboursier les frais d'ingénierie de la firme Aecom, mandatée par Canadien Pacific Kansas City Ltd pour un montant maximal de 99 955 \$, excluant les taxes.

QUE les frais d'ouverture du projet auprès du Canadien Pacific Kansas City Ltd au montant de 3 000 \$ soit acceptés.

QUE ces sommes soient imputées au poste budgétaire 22-300-00-721 et financée par le surplus libre.

2025-064

Étude de caractérisation environnementale sur les lots 6 468 855 et 6 468 856 du cadastre du Québec - Frais d'analyses supplémentaires

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 15 janvier 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire réhabiliter les lots 6 468 855 et 6 468 856 du cadastre du Québec afin de procéder éventuellement à la vente de ceux-ci;

CONSIDÉRANT l'octroi du mandat de caractérisation environnementale de site - Phase 2 à la firme Environnement LCL inc. via la résolution 2024-451;



CONSIDÉRANT la complexité de la nature des contaminants retrouvés ainsi que la nature des sols en place;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux de réhabilitation, une demande d'aide financière sera déposée ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la demande d'aide financière d'obtenir l'étendue exacte de la contamination dans le but de prévenir des frais supplémentaires et inutiles lors des travaux de réhabilitation;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 12536 de la firme Environnement LCL inc. au montant de 42 640 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-411.

2025-065 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2025

Document : Dossier de la trésorière daté du 21 janvier 2025.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2025
1113	401, rue de l'Expo	8 920 \$
1527	400, rue de l'Expo	6 338 \$
1730	391, rue de l'Expo	13 594 \$
2730	381, rue de l'Expo	9 891 \$
2884	410, rue Laguë	3 963 \$
2997	350, rue Dempster	528 \$
3061	380, rue de l'Expo	3 470 \$
Total		46 704 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2025-066 Le Phare source d'entraide - À vélo sans âge

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 10 décembre 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 750 \$ à Le Phare source d'entraide pour l'activité À vélo sans âge à être tenue au cours de la saison 2025.

QUE cette somme soit versée le 1^{er} octobre 2025.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



Ressources humaines

2025-067 **Retraite de M. Claude Gaumond, opérateur 2 au Service des travaux publics**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de prendre note du départ à la retraite de M. Claude Gaumond, effectif le 2 juin 2025.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M. Gaumond pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2025-068 **Embauche d'un ingénieur de projets**

CONSIDÉRANT que ce poste est actuellement vacant;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Julien Roy-Baril au poste d'ingénieur de projets au Service de planification et aménagement du territoire, à compter du 10 février 2025.

QUE M. Roy-Baril sera rémunéré à l'échelon 2 de l'échelle salariale de ce poste et aura droit à trois semaines de vacances dès 2025.

QU'advenant le départ de M. Roy-Baril durant sa période de probation, ces vacances et autres avantages seront calculés au prorata du temps effectué dans l'année visée.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail actuellement en vigueur.

Traitement des eaux

2025-069 **Projet d'ajout d'un réservoir et puits de pompage à l'usine de filtration - Demande d'aide financière au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement - Mandat de représentation**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 10 janvier 2025.

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'un nouveau réservoir d'eau potable et puits de pompage de distribution à l'usine de filtration;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme GBI experts-conseils inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, la demande d'aide financière au ministère du Logement, de l'Infrastructures et des Collectivités Canada dans le cadre du programme Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, volet prestation directe et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation dans le cadre du projet d'ajout d'un réservoir et puits de pompage à l'usine de filtration.

QUE les honoraires au montant de 6 100 \$, excluant les taxes pour ce mandat soient acceptés.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-070

Projet d'ajout d'une désinfection UV à la station d'épuration - Demande d'aide financière Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 - Mandat de représentation

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 10 janvier 2025.

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'une désinfection UV à la station d'épuration;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme GBI experts-conseils inc. pour soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation pour le projet d'ajout d'une désinfection UV à la station d'épuration.

QUE les honoraires au montant de 5 100 \$, excluant les taxes pour ce mandat soient acceptés.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Travaux publics

2025-071

Autorisation de passage - Association de la Bonne entente Farnham-Sainte-Brigide

Document : Courriel de M^{me} Geneviève Manseau daté du 17 janvier 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les motoneigistes à utiliser l'emprise de la piste cyclable entre la piste de motoneige de l'Association Bonne entente Farnham-Sainte-Brigide et le boulevard de Normandie Nord et traverser ledit boulevard à cette hauteur afin de permettre l'accès à la Farnham Ale & Lager.

QUE cette autorisation ne soit valable au plus tard jusqu'au 1^{er} avril 2025, selon la température.

QUE cette autorisation peut être révoquée en tout temps.

Planification et aménagement du territoire

2025-072

Autorisation d'un projet d'habitation composé de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec (Rue Bérard) - Modification

Document : Courriel de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 16 janvier 2025.

CONSIDÉRANT la demande de modification du type de conteneur pour ce projet;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser que deux conteneurs d'apparence semi-encasté de quatre verges remplacent les conteneurs privés semi-enfouis, à la condition de cacher davantage les conteneurs avec de la plantation (Haie de cèdres) ou un muret.

QUE la résolution 2024-301 soit modifiée en ce sens.

2025-073 Exemption de fournir une case de stationnement - 550-552, rue Jacques-Cartier Nord

Document : Dossier de la conseillère en urbanisme daté du 17 janvier 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée pour l'ajout d'un troisième logement dans le bâtiment sis aux 550-552, rue Jacques-Cartier Nord;

CONSIDÉRANT que le logement ajouté est de type studio;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement actuelle n'est pas conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 458 de zonage* autorise l'exemption de case de stationnement pour permettre à tout propriétaire qui veut se rendre conforme aux normes relatives au nombre de cases de stationnement requises et qui ne dispose pas de l'espace nécessaire pour ce faire;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande du propriétaire de l'immeuble sis aux 550-552, rue Jacques-Cartier Nord, laquelle consiste à l'exempter de fournir le nombre de cases de stationnement requis pour l'ajout d'un logement dans cet immeuble, soit cinq cases au lieu de six.

2025-074 Demande de dérogation mineure - 268, rue Berthiaume - Promenade

Document : Résolution CCU-250114-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 janvier 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre une promenade desservant une piscine creusée à une distance de 0,88 m de la limite latérale gauche, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale de 1 m par rapport aux limites de propriété pour une promenade desservant une piscine creusée;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que la promenade desservant la piscine n'est pas située dans une servitude;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 janvier 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 268, rue Berthiaume, lot 4 354 861 du cadastre du Québec, visant à permettre une promenade entourant une piscine creusée à une distance de 0,88 m de la limite latérale gauche, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 1 m par rapport aux limites de propriété.

2025-075 Demande de dérogation mineure - 268, rue Berthiaume - Remise

Document : Résolution CCU-250114-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 janvier 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre une remise d'une superficie de 40 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 20 m²;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que la remise est déjà construite, selon une version de plan fourni lors de la demande de permis qui a été délivré, bien que les travaux ne correspondent pas à la description des travaux mentionnée dans ledit permis;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 janvier 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 268, rue Berthiaume, lot 4 354 861 du cadastre du Québec, visant à permettre une remise d'une superficie de 40 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 20 m².

2025-076 Demande de permis - Rénovation - 401, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Résolution CCU-250114-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 janvier 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'ajouter une porte sur la façade latérale droite du bâtiment sis au 401, rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT que la couleur de la porte proposée s'agence avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'ajout de la porte faciliterait l'accès au bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour ajouter une porte sur la façade latérale droite du bâtiment sis au 401, rue Jacques-Cartier Sud, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-077

Projet domiciliaire - Rue de la Randonnée - Modèle de bâtiment

Document : Résolution CCU-250114-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 janvier 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'autoriser la construction du modèle 2 de sixplex aux 640, 660, 720 et 740, rue de la Randonnée;

CONSIDÉRANT que le modèle 2 de sixplex proposé s'ajoute au modèle 1 déjà accepté pour créer une variation de bâtiments sur la rue et dans le secteur;

CONSIDÉRANT que les types de matériaux proposés pour le modèle 2 de sixplex sont les mêmes que ceux du modèle 1 tout en se différenciant de ce dernier par les couleurs proposées dans les tons de blanc et gris;

CONSIDÉRANT que les couleurs et matériaux proposés s'agencent au secteur et aux autres modèles de résidences précédemment acceptées;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la construction du modèle 2 de sixplex aux 640, 660, 720 et 740, rue de la Randonnée, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

Loisirs, culture et tourisme

2025-078

Permis de vente de boissons alcoolisées - Soirée reconnaissance des bénévoles

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 janvier 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de 18 h à minuit, lors de la soirée reconnaissance des bénévoles tenue au Centre Anicet-Tessier le 1^{er} mai 2025.



QUE M^{me} Claudie Bussières, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander le permis nécessaire à cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-639.

2025-079 Association de hockey mineur de Farnham - Gestion de la surface de dek hockey

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 8 janvier 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec l'Association de hockey mineur de Farnham pour la gestion de la surface de dek hockey pour la saison 2025.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2025-080 Entretien, gestion et patrouille de la piste cyclable pour la saison 2025

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 10 janvier 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. pour l'entretien (Secteur rural), la gestion (Secteurs urbain et rural) et la patrouille (Secteurs urbain et rural) de la piste cyclable pour l'année 2025, au coût de 42 149,20 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-59-970.

Représentation

2025-081 Oasis santé mentale Granby et région - Brunch bénéfice

Document : Courriel d'Oasis santé mentale Granby et région daté du 15 janvier 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter cinq billets pour le brunch bénéfice de l'organisme Oasis santé mentale Granby et région, le 27 avril 2025 à Granby au coût de 125 \$ le billet.

QUE les frais de transport soient payés par la Ville de Farnham, selon les termes de la politique en vigueur à cet effet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



Ajouts

2025-082

Nouveaux secteurs scolaires

CONSIDÉRANT le nouveau découpage des secteurs scolaires sur le territoire de Farnham;

COSIDÉRANT que des familles en seront impactées;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de revoir le découpage des secteurs scolaires sur le territoire de Farnham en prenant en considération :

- De ne pas envoyer les frères et sœurs d'une même famille dans des écoles différentes.
- De réduire les déplacements des enfants afin de les assigner à l'école la plus près de leur domicile.
- Le partage des ressources spécialisées entre les écoles.

2025-083

Projet de piste multifonctionnelle au Sud de la route 104 - Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada - Demande de subvention

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'une piste multifonctionnelle au Sud de la route 104 reliant le Domaine du Sentier au quartier des animaux et traversant la route 104;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater M^{me} Jennika Rodrigue Lacasse, directrice du Service de planification et aménagement du territoire à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, la demande d'aide financière au gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds pour le transport actif et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation dans le cadre du projet d'ajout d'une piste multifonctionnelle au Sud de la route 104 reliant le Domaine du Sentier au quartier des animaux et traversant la route 104.

2025-084

Union des Municipalités du Québec - Caucus des Municipalités de centralité

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la participation de M. Patrick Melchior au caucus des Municipalités de centralité tenu à Québec le 20 février 2025 par l'Union des Municipalités du Québec.

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistances soient payés par la Ville de Farnham selon les politiques en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2025-085

Comité consultatif culturel - Nomination

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Claude Benjamin soit remplacé par M. Daniel Campbell sur le Comité consultatif culturel.

QUE la résolution 2021-683 soit modifiée en ce sens.

Seconde période de questions

Quatre des douze personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Construction de minimaisons.
- Construction d'une seconde résidence sur un terrain.
- Plusieurs vols perpétrés en fin de semaine.
- Présence policière sur le territoire.
- Transfert d'un terrain au Centre d'action bénévole de Farnham.
- Sollicitation pour achat de bâtiments sur la rue Saint-Hilaire. M. Christian Labrecque dépose deux documents à cet effet.
- Don pour la construction de sentiers dans le secteur de la Tourbière.
- Révision des secteurs scolaires.
- Vendeurs itinérants.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- La Ville de Farnham souhaite mieux comprendre la réalité du marché locatif sur son territoire et quantifier les besoins réels en logements, soit en appartements, maisons, condos, etc. Votre participation est essentielle pour nous permettre de recueillir des données précises. Nous vous encourageons à compléter notre court sondage, disponible sur notre site Internet jusqu'au 28 février prochain. Merci à l'avance pour votre participation!

M. Daniel Campbell

- Le camp de jour de la Zone Youhou est à la recherche d'animateurs, d'accompagnateurs et de responsables de sites pour compléter leurs équipes. Les personnes intéressées sont invitées à postuler dès maintenant au www.youhou.zone.
- Les comptes de taxes ont été expédiés dans la semaine du 20 janvier. Si vous ne l'avez pas encore reçu, vérifiez que votre adresse de correspondance est à jour en contactant notre Service de la trésorerie. Il est également possible de signaler un changement d'adresse postale via le formulaire en ligne sur notre site Internet.



M^{me} Sylvie Ouellette

- Avis aux marchands et aux artisans : les inscriptions pour la saison estivale du marché public de Farnham sont maintenant ouvertes! Pour proposer votre candidature, complétez le formulaire d'inscription disponible en ligne avant le 31 mars. Pour plus d'information, contactez la coordonnatrice à la vie communautaire au 450 293-3178.

Le maire reprend la parole afin mentionner que la Ville de Farnham n'achète plus de publicité sur Facebook depuis un certain temps et qu'elle ne fera plus d'achat sur Amazon et invite les citoyens à favoriser l'achat local.

M. Claude Benjamin

- Nous vous invitons à encourager les jeunes des environs lors de la 44^e édition du Tournoi de hockey Novice-Atome, qui se tiendra à l'aréna du 7 au 16 février. Cette année, les organisateurs attendent près de sept cents joueurs de sept à onze ans provenant de la région et d'ailleurs au Québec. C'est un rendez-vous! Remerciements aux bénévoles.

M. Olivier Surprenant

- Profitons des Journées de la persévérance scolaire, se déroulant du 10 au 14 février prochain, pour reconnaître l'implication de tous les acteurs du milieu scolaire qui incitent la persévérance des jeunes farnhamiens avec le port du ruban vert. Nous vous invitons à féliciter les étudiants de votre entourage en commentant la publication qui sera diffusée sur notre page Facebook le lundi 10 février. Merci de faire la différence dans leur cheminement!
- Nous vous invitons à soutenir la Fondation du maire, qui vient en aide à la communauté farnhamienne, en vous procurant des billets pour la soirée casino du samedi 22 mars prochain! Il y aura tirages de plusieurs prix! Les billets sont en vente au coût de 45 \$ et disponibles à partir de notre site Internet.
- En lien avec les décisions récentes des États-Unis, il est proposé d'utiliser le réseau Bluesky.
- Il est aussi mentionné que les vendeurs itinérants sans permis peuvent être dénoncés auprès de l'Office de protection du consommateur.

M. Jean-Yves Boulianne

- Certaines personnes font de la sollicitation actuellement en se présentant comme des employés d'Hydro Québec et utilisent différents prétextes, tels que des programmes de subvention sur les coûts d'énergie. Prenez note qu'Hydro-Québec n'effectue aucune sollicitation par téléphone ou en porte-à-porte. En cas de doute, demandez à la personne de fournir son identité et prenez le temps de faire les vérifications requises.
- Le Service des travaux publics souhaite vous rappeler qu'il est interdit de déposer de la neige sur la voie publique ou dans les fossés. En effet, les citoyens doivent s'assurer de ne jamais obstruer les trottoirs et la rue lors du déneigement de leur cours. Merci de nous aider à garantir le bon déroulement des opérations de déneigement!

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 57.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire